

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux décembre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Laurent DUBOST, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Linda PAYET, Mme Stéphanie BELLANGER, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Anne-Sophie JUDALET donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Sandrine BRUN donne procuration à Mme Valérie DREYFUS

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

12. Programme et calendrier des jardins de Cornouaille

Madame GAILLOCHET rapporte :

Orvault propose depuis 2013 une trentaine de parcelles réparties entre le Bourg et la Bugallière.

Chaque année, elle enregistre des demandes non satisfaites dont le nombre est en augmentation depuis la crise du COVID. Un besoin d'offres de jardinage de proximité qui est tout particulièrement ressorti à l'échelle de l'agglomération lors de la convention citoyenne sur l'évaluation des impacts de la crise sanitaire.

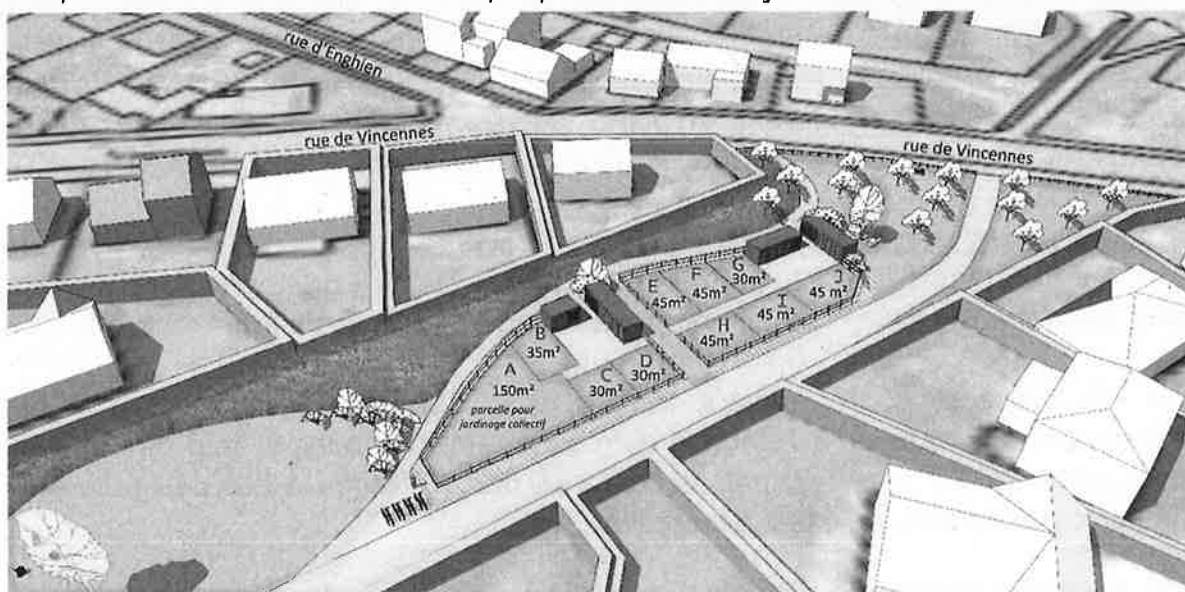
Face à ces constats, la ville s'est engagée à développer des parcelles de jardinage partagé en proximité de l'habitat et à compléter l'offre actuelle au sud de la commune où le besoin existant n'était jusqu'alors pas couvert. La ville met ainsi en œuvre l'une des 3 orientations portées par sa stratégie pour une agriculture et une alimentation durables, à savoir de développer le caractère nourricier du territoire, avec une attention particulière pour les secteurs plus urbanisés et avec une proportion d'habitat collectif plus importante.

La coulée verte de Cornouaille a été priorisée pour accueillir un nouveau projet. Entre septembre 2021 et septembre 2022, réunions publiques et temps consultatifs ont émaillé l'année, et une trentaine de personnes représentant les riverains, les jardiniers potentiels et les acteurs associatifs du quartier, se sont mobilisés pour écrire et ajuster le projet avec la ville.

Les futurs jardins de Cornouaille se situent entre la rue de Vincennes et l'avenue de la Morlière, sur une coulée verte localisée sur un terrain communal d'environ 6 600 m². Le projet prend place sur la partie basse de la coulée verte, côté rue de Vincennes, sur environ 2000 m² (y compris verger).

I. ELEMENTS PROGRAMMATIQUES

Les jardins de Cornouaille proposeront 9 parcelles individuelles de 30 à 45 m² et une parcelle collective de 150 m², réparties de la façon suivante en deux îlots :



Chaque îlot de jardins est ceinturé de clôtures en bois, et est accessible par des portillons en bois. Entre les clôtures et le cheminement existant vélo / piéton, une bande plantée d'arbustes et de vivaces est aménagée. Au cœur des deux îlots, chaque parcelle de jardin est délimitée de la parcelle voisine par une lisse basse constituée de piquets et de câbles.

Chaque îlot est équipé de deux cabanons en bois comportant chacun plusieurs espaces de stockage individuels d'environ 2,5 m² et abritant des récupérateurs d'eau (cuves noires de 1000 L). Des massifs de grimpantes, vivaces et arbustes permettront une meilleure intégration paysagère de ces petits bâtiments.

Les récupérateurs d'eau, au nombre total de 12, sont reliés aux gouttières des cabanons. Les trop-pleins sont ensuite reliés à des noues d'infiltration, qui forment de légères dépressions aux pentes douces dans la prairie fleurie. Ces noues récoltent également les eaux provenant des caniveaux situés devant les portes des cabanons, et des grilles des robinets d'arrosage et de la fontaine à eau.

Les cabanons sont disposés autour de deux petites placettes en sablé. Le niveau du terrain naturel est conservé autant que possible sur l'ensemble du projet.

Un cheminement sera créé pour créer une desserte des îlots tout en répondant à un besoin de pacification des circulations douces.

En lisière, le programme prévoit :

- La plantation d'un verger de quinze fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers, cognassiers) et de deux arbres de haute tige ;
- L'installation et le raccordement d'une fontaine à eau ;
- L'implantation d'appui-vélos.

II. ENVELOPPE PREVISIONNELLE ET CALENDRIER

Les ateliers consultatifs se poursuivront avec les jardiniers candidats pour travailler sur le fonctionnement collectif et les règlements. Les résultats de ces ateliers seront partagés avec le groupe multiacteurs mobilisé sur le projet global et les trois associations de riverains de quartier.

La plantation du verger est programmée en novembre 2022 et mobilisera deux classes d'Emile Gibier et des habitants.

La phase de consultation des entreprises interviendra en début d'année pour des travaux 2nd semestre 2023.

L'enveloppe prévisionnelle pour réaliser le projet global est de 126 600€ HT.

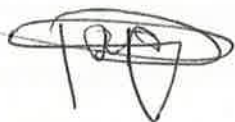
DECISION

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet dans les contours présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et formalités nécessaires à la réalisation de cet ouvrage.

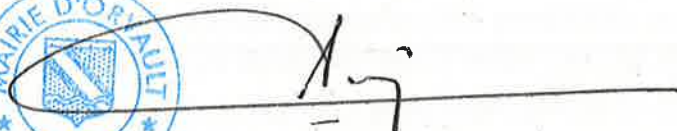
Extrait certifié conforme
Orvault, le 13 décembre 2022

La secrétaire de séance



Linda PAYET

**Pour le Maire
Le Directeur général**



Jean-François MAISONNEUVE

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 13 DEC. 2022

Et par publication le : 13 DEC. 2022